

N/REF : 20/01/2026 10H53 C:000039 I:80079
V/REF : AC/C37527
V/Email reçu le Mardi 20/01/2026 à 10H53

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. KER
IMMEUBLE : KEREL -KER
3 ABCD/5 ABC, RUE BELLE ILE
.
35310 CHAVAGNE

Rennes, le 30 Janvier 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 3A RUE BELLE ILE - MLLE QUEROU 06 60 94 27 86
LOGEMENT N° 103913, PORTE N°20, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : REMPLACEMENT ÉVACUATION PVC MACHINE A LAVER

Donneur d'ordre : Mme M LE ROUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 28/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REMPLACEMENT DU SIPHON DE MACHINE A LAVER FUYARD
RÉFECTION DU JOINT SILICONE AUTOUR DU LAVABO
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 29/01/26 à 10H29 Mme M LE ROUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL101-FP.Vidage complet pour MaL	1	85,00	85,00
1,00	PBL045-FP.joint sil.s/évier/lav./vasq/ml	1	30,00	30,00
TOTAL H.T.				115,00
T.V.A. a 10,00%				11,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>126,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.